

# DÉLIBÉRATION

## Congrès

Séance du 4 avril 2023

Délibération  
n°30-2023  
Point 2

### Point 2 de l'ordre du jour Election du Vice-président vie universitaire

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à l'article 32 des statuts de l'Université de Strasbourg, le président propose au congrès restreint aux seuls membres des deux conseils centraux, les vice-présidents dont un étudiant, qu'il a choisis parmi les membres de la communauté universitaire de l'Université de Strasbourg.

Suite au renouvellement des élus étudiants en février 2023, le président propose de désigner Mme Angeline OKOMBI (voir curriculum vitae ci-joint) en qualité de Vice-présidente vie universitaire.

L'élection est acquise à la majorité des membres présents et représentés.

#### Délibération :

Le congrès de l'Université de Strasbourg élit Mme Angeline OKOMBI en qualité de Vice-présidente vie universitaire.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	117
Nombre de votants	95
Nombre de voix pour	72
Nombre de voix contre	11
Nombre d'abstentions	11
Ne participe pas au vote	2

#### Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Congrès et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 avril 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT